

LE REVENU DES FREELANCES



Nous avons craint, avant d'analyser le calendrier, que notre 200ème numéro ne tombe un 1er avril. Il s'en est fallu de peu...

Non pas que nous rejettions la plaisanterie et l'humour – le numéro 199bis en témoigne – mais parce qu'il est un temps pour rire et un temps pour être sérieux. Et les lecteurs de la CyberGazette le savent bien : la vie d'indépendant n'est pas un chemin de roses, pas tous les jours...

Il est préférable que ce numéro 200 soit consacré à un sujet plus proche de notre vie quotidienne. Personne n'y trouvera son propre revenu, mais tous pourront se faire une idée de la richesse moyenne des freelances, les futurs, les actuels, les nouveaux venus comme les vieux de la vieille.

Merci à l'UNASA de nous offrir cette compilation inestimable, et bonne lecture de ce miroir du fruit de nos activités.

La rédaction

Les freelances sont-ils de riches mercenaires, vendant à prix d'or leur talent en semaine et se prélassant aux Seychelles le week-end ? Sont-ils de misérables esclaves, exclus des « vrais jobs » par des patrons trop heureux de ne pas payer de charges sociales ? Ou sont-ils simplement des professionnels comme les autres, propriétaires de leur matière grise et bien décidés à en profiter eux-mêmes contre une rémunération décente ? Analyse de l'aspect financier de leur situation.

L'analyse des revenus n'est bien sûr pas le seul critère pour répondre à une question aussi vaste. D'autres éléments y concourent qu'il faudra analyser un jour. Mais en attendant, la connaissance de leur rémunération permet de fixer quelques idées et de tordre le cou à quelques canards.

En synthèse de cette étude, il apparaît d'abord que le revenu moyen des freelances (31 200 euros en 2001) est proche de celui des cadres (39 360 euros annuel en 2000). Il est une fois et demi plus élevé que celui de l'ensemble des salariés (20 440 en 2000). Ce résultat place les freelances dans une situation plutôt enviable, puisque cette rémunération est obtenue (par définition) sans subordination à un quelconque patron.

En revanche, ce bon revenu moyen ne doit pas occulter la dispersion des résultats : entre 11 à 60 000 euros (de 900 à 15 000 euros par mois) selon les quartiles. Un quart des freelances gagnent donc, en moyenne, l'équivalent de 900 euros par mois, soit moins que le Smic (1 126 euros en 2001). Et, comme le souligne un de nos lecteurs, sans doute une autre partie de ces bas revenus ne sont-ils pas pris en compte (les statistiques sont publiées par des associations agréées auxquelles n'adhèrent probablement pas ceux

qu'Anne et Marie Rambach nomment les « intellos précaires »).

Autre résultat marquant de l'étude : le montant des charges sociales est en moyenne de 19 % des recettes (CSG et CRDS comprises). Une partie de ces charges leur reviendra aléatoirement, selon leur état de santé ou leur situation familiale ; une

autre partie, sans doute proche de la moitié, est une épargne pour la retraite. Il ne manque qu'une cotisation chômage, mais les freelances sont-ils prêts, comme les salariés, à y consacrer 6 % de leurs revenus ?

Enfin, dernier point, l'augmentation des revenus a été égale depuis 1995, et supérieure depuis 1998, à l'augmentation du niveau de vie. Cela se poursuivra-t-il en 2002 et en 2003 ? Ce n'est pas sûr...

Le revenu net des freelances est, en moyenne, égal à 80 % du salaire net des cadres.

Pour comparaison, nous publions aussi les statistiques concernant les médecins généralistes. Leurs recettes et leurs revenus sont sans commune mesure avec ceux des freelances. En revanche, ils ont subi une sévère réduction de leur train de vie depuis 1995 ou 1998.

ANALYSE DE LA MOYENNE GÉNÉRALE

Il y a d'autres métiers dans l'étude de l'Unasa : agent commercial en immobilier, réalisation et création de logiciels, artiste peintre, professeur de danse, attaché de presse, sportif professionnel, graphologue et astrologue, entre autres.

Nous n'avons retenu que neuf professions pour ne pas compliquer l'analyse, les professions les plus courantes et les plus couramment exercées à temps plein. La moyenne obtenue sur ce sous-ensemble est donc représentative. Comment se décompose-t-elle ?

ACHATS, PERSONNEL, AMORTISSEMENTS

Au total, **7 %** des recettes. Les achats, imputés directement ou amortis, sont faibles. Preuve s'il en est que le capital nécessaire n'est pas élevé pour des prestations intellectuelles. Les charges de personnel également, correspondant sans doute à quelques emplois de personnel administratif à plein temps ou à temps partiel.

CHARGES SOCIALES

Il faut rajouter à la rubrique spécifique la part non déductible de la CSG et la CRDS (non déductible dans sa totalité), imputées comptablement aux impôts et taxes. Leur assiette étant de 61 % des recettes, elles représentent 3,4 % de celles-ci (5,8*61 %). La part déductible est, elle, incluse dans les charges externes ; rapportée de la même manière aux recettes, elle en représente 1,8 %. On aboutit ainsi à des charges sociales correspondant à **18,8 %** des recettes (13,6+3,4+1,8).

IMPÔTS ET TAXES

Moins les 3,4 % correspondant à la part non déductible de la CSG/CRDS, il reste **1,1 %** correspondant à la Taxe Professionnelle et la portion de la Taxe Foncière consacrée au bureau.

CHARGES EXTERNES

Moins la partie déductible de la CSG et les charges sociales personnelles, il reste **25,6 %** des recettes, pourcentage impressionnant, bien supérieur aux charges sociales. C'est le poste le plus important de dépenses du freelance.

RÉSULTAT NET (BÉNÉFICE)

Au total, le résultat net correspond en moyenne à **47,5 %** des recettes, résultat attendu qui approche les 50 % généralement admis.

LES QUARTILES

On constate une forte dispersion dans les quartiles, dont le 4ème se détache fortement : la moyenne des recettes y est le double de celle du 3ème. Cela signifie qu'une petite frange de freelances, en particulier parmi les conseil en affaires et gestion ou les ingénieurs conseil sont des « vedettes », comme dans les professions artistiques.



En revanche, le premier quartile dispose d'un revenu moyen inférieur au Smic.



Débutants ? Situation provisoire ? Rémunération de complément ? Nous risquons tous de nous y retrouver un jour ou l'autre. C'est un débat pour l'avenir...

ANALYSE PAR PROFESSION

Nous ne ferons pas l'analyse de chaque profession, mais il est intéressant de noter quelques faits saillants.

D'abord les bons résultats des conseils en systèmes informatiques. Leurs revenus ont augmenté de 28 % depuis 1995. Cela est sans doute lié au phénomène de l'an 2000 et à la « Nouvelle Economie ». Les années plus récentes seront probablement moins glorieuses, hélas!

Bien que leurs charges sociales soient parmi les plus élevées (?), ils totalisent les plus faibles dépenses globales (41,5 %), en particulier d'achats, d'amortissements et de charges de personnel, ce qui leur permet de conserver une haute marge bénéficiaire.

Dans l'autre sens, la ventilation des frais d'exploitation met en évidence les photographes. Peu d'entre eux sont libéraux, leurs confrères étant plus généralement artisans ou salariés-pigistes d'une agence ou d'organes de presse. Leurs achats et amortissements sont largement supérieurs à ceux des autres professionnels (le 'matos' coûte cher). En revanche, leurs

charges sociales sont faibles. Cela est sans doute dû au fait qu'un certain nombre d'entre eux sont rémunérés en droits d'auteur (et exemptés de Taxe Professionnelle). Ce qui est aussi vrai des dessinateurs graphistes, lorsqu'ils sont inscrits à la Maison des Artistes.

Les conseils en affaires et gestion et les ingénieurs-conseils, si le quatrième quartile de leurs recettes culmine dans le tableau, ne retrouvent pas cette position prépondérante dans les quartiles des revenus. Le premier quartile du bénéfice de ces deux professions est parmi les plus faibles. La non-spécialisation est la meilleure, mais aussi la pire des situations...

L'un dans l'autre, toutefois, la ventilation des charges d'exploitation présente une remarquable homogénéité quelle que soit la profession.

CE QU'ILS EN PENSENT

APROTRAD, ASSOCIATION DE TRADUCTEURS

« Interrogés, quelques-uns de nos adhérents confirment l'augmentation de leurs revenus depuis 1998, d'autres non.

« Mais le principal problème soulevé est que, pour les libéraux, le revenu d'une année ne correspond pas mécaniquement aux bénéfices d'exploitation : le décalage 'débile' (sic) de paiement des impôts et cotisations sociales fausse le calcul. De plus, les professionnels disposant de faibles revenus ne sont pas forcément adhérents d'une Association Agréée... »
Noëlle Brunel, administratrice

FREELANCE EN EUROPE, ASSOCIATION DE FREELANCES TOUTES PROFESSIONS

« Cette enquête est très intéressante. La surprise n'est pas de voir que le revenu moyen des freelances est de l'ordre de celui des cadres – beaucoup de freelances sont d'anciens cadres eux-mêmes –, mais de constater qu'il est proche, en moyenne, d'une profession à une autre (dans l'échantillon sélectionné). Cela montre bien que nos intérêts sont communs, et que le mode de travail (indépendance) de l'ensemble des freelances nous rapproche quelle que soit notre activité spécifique. »
Agnès Poirier, présidente

Euros	agent commercial	conseil en systèmes informatiques	conseil en affaires et gestion	ingénieur conseil	dessinateur industriel	interprète, traducteur	formateur	dessinateur graphiste	photographe indépendant	Moyenne (hors médecin)	médecin généraliste (pour compar.)
Code NAF "amélioré"	511TA	721ZA	741G	742CC	748FB	748FC	804CA	923AG	924ZE		851CB
Echantillon (nb personnes)	2 249	1 071	1 960	808	363	592	801	712	328	8 884	9 202
Revenus moyens											
Recettes (E)*	63 551	81 449	70 657	79 537	59 914	43 009	53 850	51 406	69 331	65 578	103 859
achats	1,3%	0,9%	1,7%	1,1%	1,0%	0,2%	1,1%	6,0%	10,0%	1,9%	0,6%
charges de personnel	2,2%	1,3%	4,1%	5,7%	5,5%	0,7%	4,0%	1,7%	0,8%	2,9%	4,8%
impôts et taxes	4,6%	4,8%	4,5%	4,9%	5,0%	5,5%	4,7%	3,3%	2,9%	4,5%	5,7%
charges externes	48,3%	32,9%	41,9%	40,1%	38,3%	37,4%	42,9%	33,1%	36,7%	41,0%	31,4%
dont ch. soc. perso*	14,2%	15,7%	13,8%	14,2%	14,4%	16,7%	12,9%	8,8%	6,0%	13,6%	13,1%
dotation aux amortiss.	1,4%	1,7%	2,0%	2,4%	3,2%	2,3%	2,3%	4,0%	5,6%	2,2%	2,3%
Bénéfice en %	42,5%	58,5%	46,0%	45,9%	46,3%	54,5%	45,5%	51,7%	44,0%	47,5%	54,7%
Bénéfice	27 004	47 467	32 523	36 513	27 747	23 429	24 475	26 579	30 502	31 213	56 810
	salaire net moyen en 2000 : 20 440 E			des cadres : 39 360E			source Insee				
Ventilation par quartiles											
Recettes											
1er quartile	23 964	33 333	21 241	24 002	28 266	16 604	20 884	20 211	23 214	23 575	59 104
2ème quartile	43 413	68 594	44 954	53 012	47 179	31 108	38 752	35 459	46 189	46 040	90 122
3ème quartile	66 677	91 461	73 192	87 576	63 214	46 527	57 779	53 058	70 525	69 767	114 350
4ème quartile	120 048	131 842	143 383	153 555	99 671	77 798	97 765	96 898	142 353	122 977	151 830
Bénéfices											
valeurs 1er-4e quartile (kE)	7-55	15-80	6-68	7-70	12-44	7-46	7-45	9-51	7-68	11-60	29-87
*Recettes nettes après déduction des honoraires rétrocedés											

DENIS ETTIGHOFFER,
EUROTECHNOPOLIS INSTITUT

« La démographie des travailleurs indépendants recouvre une population qui vit difficilement dans les interstices du monde salarial et de l'entreprise. Les travailleurs du premier quartile recouvre une population qui doit cumuler les jobs pour joindre les deux bouts. Ces travailleurs indépendants constituent un monde de travail en risque permanent de marginalisation sans pouvoir bénéficier des aides et des soutiens obtenus par les salariés. »

COMMENTAIRES

Il est vrai que le revenu d'une année est obtenu déduction faite des impôts et charges des deux années précédentes. Parfois dans un sens positif, parfois dans un sens négatif. On peut estimer que les statistiques portant sur plusieurs milliers de freelances équilibrent cette balance.

Quant aux professionnels du premier quartile, nous partageons l'analyse de Denis Ettighoffer. Cette frange de freelances ne bénéficie pas de la solidarité nationale, faudrait-il l'instituer (Smic, régime des intermittents du spectacle, revenu minimum d'activités, impôt négatif) ? Nous aurons l'occasion d'en reparler.

QUI EST L'UNASA ?

L'Unasa est une fédération de 60 Associations Agréées à travers la France recueillant les déclarations comptables des libéraux. Etant à la source de l'information, elle publie des statistiques particulièrement significatives.

M. Béchir Chebah, son président, nous déclare : « Les chiffres 2001 sont de bonne qualité. D'après les premières remontées des résultats 2002, les revenus semblent se maintenir correctement. En revanche, 2003 commence mal pour les professionnels en contact avec le grand public ou

les entreprises. Il est significatif de suivre le résultat des administrateurs judiciaires et des mandataires liquidateurs, professions dont le chiffre d'affaires est inversement proportionnel à la santé des entreprises. Il était en baisse en 2001, nous saurons s'il remonte pour 2002 en septembre... »

Interrogé sur la loi Dutreil, M. Chebah estime qu'elle est intéressante pour les futurs libéraux qui pourront bénéficier des facilités offertes pour la créations d'entreprise, ainsi que pour les entrepreneurs (dans le conseil particulièrement) qui souhaitent transmettre leur entreprise. Elle offre aussi de bonnes opportunités à ceux qui voudront les racheter. Avis aux intéressés. <http://www.unasa.org/>



Euros	agent commercial	conseil en systèmes informatiques	conseil en affaires et gestion	ingénieur conseil	dessinateur industriel	interprète, traducteur	formateur	dessinateur graphiste	photographe indépendant	Moyenne (hors médecin)	médecin généraliste (pour compar.)
	511TA	721ZA	741G	742CC	748FB	748FC	804CA	923AG	924ZE		851CB
Echantillon	2 249	1 071	1 960	808	363	592	801	712	328	8 884	9 202
Année 2001											
Recettes*	63 551	81 449	70 657	79 537	59 914	43 009	53 850	51 406	69 331	65 578	103 859
Bénéfice	27 004	47 467	32 523	36 513	27 747	23 429	24 475	26 579	30 502	31 213	56 810
Année 1998											
Recettes (rapportées en E)*	57 653	67 729	66 699	75 286	52 211	39 142	51 383	49 030	66 731	60 090	101 205
% 2001/1998	10%	20%	6%	6%	15%	10%	5%	5%	4%	9%	3%
Bénéfices (rapportés en E)	24 440	40 411	32 369	34 236	24 739	21 225	24 055	24 107	28 295	28 884	58 679
% 2001/1998	10%	17%	0%	7%	12%	10%	2%	10%	8%	8%	-3%
évolution coût de la vie Insee 2001/1998 : +4,5 %											
Année 1995											
Recettes (rapportées en E)*	54 394	63 134	63 312	70 109	chiffres non disponibles					60 888	99 564
% 2001/1995	17%	29%	12%	13%						17%	4%
Bénéfices (rapportés en E)	23 444	36 979	29 956	34 264	chiffres non disponibles					29 358	58 164
% 2001/1995	15%	28%	9%	7%						15%	-2%
évolution coût de la vie Insee 2001/1995 : +7,5 %											
*Recettes nettes après déduction des honoraires rétrocedés											

AUGMENTATION DES REVENUS

L'augmentation des revenus des freelances est en moyenne supérieure à l'évolution du coût de la vie, sauf pour les ingénieurs conseil et, depuis 1998 au moins, les formateurs.

En revanche, le blocage de la rémunération des médecins est évident.

SYNTHÈSE

Recettes	66 000 E	100 %
Personnel		-3 %
Impôts et taxes		-1 %
Charges externes		-26 %
Charges sociales		-19 %
Achats et amortissements		-4 %
Bénéfice	31 000 E	47 %

CONCLUSION

Les revenus des freelances se situent donc dans une moyenne convenable. Ils sont en revanche largement dispersés, avec :

- une frange inférieure, sans doute plus élevée que les chiffres présentés du fait de l'absence de professionnels n'adhérant pas aux associations agréées ;
- une autre frange, disposant de revenus supérieurs au double de la moyenne générale.

Il faut noter que ces deux franges représentent la moitié de la population, et sans doute plus.

L'autre moitié des freelances dispose d'un revenu annuel situé, à vue de nez, entre 20 et 40 000 euros.

Toutefois, à la différence du revenu des

salariés, il faut noter que ces valeurs moyennes d'une année ne recourent pas le revenu individuel susceptible, lui, de varier fortement d'une année sur l'autre – variation amplifiée par le mécanisme aberrant de recouvrement des cotisations sociales.

Dans leurs revenus comme dans leurs activités, les freelances sont donc bien intégrés dans la communauté économique et sociale française.

Il reste en revanche à traiter de deux anomalies : le mécanisme de recouvrement des taxes, impôts, contributions et cotisations, et la protection financière des moins favorisés.

C'est à la communauté des freelances de prendre ces sujets en considération.